

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 1er février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DASCO 4 - Lycées municipaux publics parisiens Corbon (15e) et Valadon (18e) Subvention (13 087 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L. 422-3 ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention d'investissement pour la réalisation de travaux de sonorisation aux lycées municipaux publics parisiens Corbon (15e) et Valadon (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 16 janvier 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 16 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement d'un montant total de 13.087 euros, pour la réalisation de travaux de sonorisation des établissements concernés, est attribuée comme suit :

- 6.711 euros au lycée municipal public parisien Corbon (15e),
- 6.376 euros au lycée municipal public parisien Valadon (18e).

Article 2 : La dépense correspondante, soit 13.087 euros, sera imputée sur le chapitre 20, nature 20417, rubrique 22, ligne de subvention VE80004, mission 90010-99-030 du budget municipal d'investissement de l'exercice 2017.

Article 3 : La somme correspondante sera versée au compte bancaire des lycées concernés qui effectueront la dépense et rendront compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copie des factures).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO